

ASSEMBLÉE NATIONALE

22 novembre 2013

LOI DE PROGRAMMATION MILITAIRE 2014-2019 - (N° 1551)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT**N ° 59**

présenté par
M. Foulon et M. Cinieri

ARTICLE 4

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

La défense a déjà supporté un effort considérable de participation à la baisse des effectifs de la fonction publique et qu'il reste environ 10 000 postes à supprimer pour mettre en oeuvre la loi de programmation militaire 2009-2014.

La déflation des effectifs, déjà très difficile à mettre en oeuvre à ce stade, comme l'ont rappelé les responsables de nos forces armées auditionnés ces derniers mois, ne doit pas aller au-delà.

Il importe de souligner que ces nouvelles baisses d'effectifs vont peser sur les territoires et accentuer les difficultés pour un certain nombre d'entre eux déjà touchés par le chômage et la crise économique.

Les incertitudes pèsent aussi de manière inutile et contre-productive sur les personnels déjà fortement sollicités.

Cet amendement supprime par conséquent la nouvelle réduction d'effectifs.